



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 106628

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les moyens autorisés de vidéosurveillance sur la voie publique. Il désire connaître le cadre légal de vidéosurveillance et d'utilisation des images dans le cadre d'opérations de sécurité conduites par un établissement commercial privé qui souhaite étendre, par mesures supplémentaires de protection, son contrôle visuel de surveillance, en dehors de son espace commercial propre, sur les voies publiques adjacentes et sur un périmètre de sécurité qui peut englober des voies de communication publiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106628

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10523